MOUVEMENT 2022 - SAVOIE

DEMANDE DE MAJORATION DE BAREME POUR UN CONJOINT BOE ET/OU UN ENFANT RECONNU HANDICAPE OU AYANT UNE MALADIE GRAVE

Document à transmettre au plus tard **lundi 2 mai 2022** à la DSDEN, service médical et social des personnels, 69 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX ou par mail à <u>smsp73 @ac-grenoble.fr</u>

□ Demande au titre du conjoint□ Demande au titre de l'enfant

Règles du mouvement régissant les demandes

Cette majoration est attribuée sur décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) après avis du médecin de prévention

Une majoration de 40 points peut être accordée uniquement sur les postes améliorant les conditions professionnelles de l'enseignant.

Pièces à joindre à la demande :

- o Photocopie du livret de famille
- o Attestation MDPH de l'enfant ou du conjoint ou dossier médical sous pli cacheté
- o Documents médicaux relatifs à la pathologie
- Justificatifs attestant que la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

Situation de l'intéressé(e)

IOM Prénom :	
offectation en 2021/2022 (école + ville) :	
Adresse personnelle :	
Éléphone : / / / / / /	
dresse électronique professionnelle :@ac-grenoble.fr	
Date de la demande : / 2022	
Date du RDV avec le médecin de prévention : / / 2022	
Signature du demandeur :	
Cadre réservé au médecin de prévention lors de la commission	
□ avis favorable □ avis défavorable	
Type de postes sur lesquels la majoration serait appliquée :	
Rappel : la majoration sera appliquée uniquement sur les postes améliorant la situation de l'agent	
Date et signature : / /	